



**Arrêté fixant les dates de mise à disposition du public du dossier relatif à la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Bourghelles**

Le président de Pévèle Carembault,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n) 2012-11 du 05 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modifications et de révision des documents d'urbanisme,

Vu le Code d'Urbanisme et notamment les articles L101-1, L101-2, L153-36 à L153-40, L153-45 à L153-48,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22/06/06, modifié le 05/09/07, modifié le 29/03/11, mis à jour le 23/04/15,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Bourghelles en date du 28 juin 2021 transférant la compétence PLUi à Pévèle Carembault,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Bourghelles en date du 28 juin 2021 prescrivant la modification simplifiée du PLU,

Vu la délibération du Conseil Communautaire Pévèle Carembault en date du 28 mars 2022 fixant les modalités de mise à disposition du public du dossier de la modification simplifiée du PLU,

Vu les pièces du dossier mis à la disposition du public,

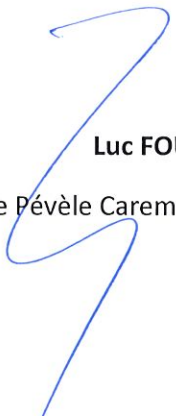
**ARRETE**

**Article 1 : Objet de la mise à disposition**

Il sera procédé la mise à disposition du public du dossier de la modification simplifiée du PLU de Bourghelles, conformément aux modalités préalablement fixées dans la délibération du Conseil Communautaire Pévèle Carembault en date du 28 mars 2022.

**Article 2 : Durée de la mise à disposition**

La mise à disposition du public se déroulera du 02/05/2022 au 02/06/2022.

  
**Luc FOUTRY**  
Président de Pévèle Carembault